

CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 3 AVRIL 2025SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2025Commune
des Monts d'Or
Métropole de LyonEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 AVRIL 2025**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 27
- présents : 22
- procurations : 5
- absents : 0
- ayant pris part au vote : 23 à 27

Date de la convocation : 21/03/2025**Certifiée exécutoire par,**

Transmission en préfecture le : 04/04/2025

Affichage municipal le : 10/04/2025

Étaient présents : M. Max VINCENT, Mme Béatrice REBOTIER, M. Dominique PELLA, Mme Arlette BERNARD, M. François GAY, Mme Florence DURANTET, Mme Christine GODARD, M. Régis MATHIEU, M. Grégory DONABEDIAN, M. Antonio MARQUES, Mme Brigitte CAYROL, Mme Fabienne GUENEAU, M. Arthur NIGHOGHOSSIAN, Mme Françoise WATRELOT-ROSSO, Mme Olivera SALIPUR, M. Thierry BERTRAND, Mme Cécile CAZIN, M. Raphaël GUYONNET, M. Eric MAZOYER, M. Augustin NEYRAND, M. Marc-Stéphane BEAU, Mme Nathalie DUFAY

Absents :	représenté(s) par :
M. Pierre GERVAIS	M. Max VINCENT
M. Pascal FREYDIER	M. Dominique PELLA
Mme Aurélie HANGARD	Mme Béatrice REBOTIER
Mme Corinne PREVE	M. François GAY
M. Antoine CORRON	M. Grégory DONABEDIAN

Absent non représenté :**Secrétaire de Séance élu :** M. Arthur NIGHOGHOSSIAN**Séance sous la présidence de :** M. Max VINCENT, Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Malgré les incertitudes sur les mesures nouvelles qui pèseront sur le budget des collectivités locales en 2025, la commune de Limonest souhaite réaffirmer son soutien au tissu associatif limonois. Les associations limonoises qui œuvrent sur le territoire communal interviennent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la citoyenneté, l'éducation, l'aide et le soutien aux personnes en difficulté, le handicap ou les loisirs. Ces associations créent du lien social, des solidarités et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent satisfaire en totalité.

Leur travail de proximité, souvent complémentaire des missions de l'administration municipale, participe à la mise en œuvre des orientations municipales et contribue à dynamiser l'action locale. Il donc proposer d'approuver la répartition des subventions aux associations comme ci-dessous.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2025
ACCES LYON NORD	1000€
ALLSDD (KRAV MAGA)	1000€
AMITIES LIMONOISES	4000€
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DU SOUVENIR DE LIMONEST	1600€
APPEL ST MARTIN	6350€
ASA RHONE	5000€
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES JEUNES DE LIMONEST (ASCJL)	3500€
ASSO6CORDES	8000€
ASSOCIATION SPORTIVE DES CHASSEURS DE LIMONEST	850€
BADMIND'OR	800€
BMX VTT LIMONEST	7500€
BOX'IN UP	750€
COMITE COOPERATION DECENTRALISEE	3000€
COMITE DES FETES	5300€
FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER	25500€
FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER ACADEMIE DES JEUNES	3500€
FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRIS	900€
JUDO OUEST GRAND LYON	3500€
LIMONEST PATRIMOINE	1800€
LIMONEST TAEKWONDO	800€
MUSIC HALL	2500€
OKTHAIMA	150€
OUEST LYONNAIS BASKET (OLB)	6100€
SOU DES ECOLES	4600€
TENNIS & PADEL CLUB DU BOIS D'ARS	4000€
TOTAL	102000€

Les élus municipaux membres d'associations ne prennent pas part au vote des associations concernées. Pour les associations mentionnées ci-dessous, les personnes suivantes ne prennent pas part au vote.

<u>COMITE DE COOPERATION DECENTRALISEE DE LIMONEST :</u> Arlette BERNARD Max VINCENT Brigitte CAYROL Pierre GERVAIS	<u>AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOUVENIR</u> Régis MATHIEU Arthur NIGHOGHOSSIAN
<u>ASSOCIATION SPORTIVE DES CHASSEURS DE LIMONEST :</u> Max VINCENT Régis MATHIEU	<u>FCLDSD</u> et Académie Football FCLDSD: Max VINCENT
<u>LIMONEST PATRIMOINE :</u> Pierre GERVAIS Arlette BERNARD	<u>COMITE DES FETES :</u> Françoise WATRELOT Max VINCENT
<u>ASCJL :</u> Fabienne GUENEAU	<u>APPEL :</u> Aurélie HANGARD

Accusé de réception en préfecture
069-216901165-20250403-20250405-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Les élus concernés sortent de la salle lors du vote de la subvention de l'association concernée.

DELIBERE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;
Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;
Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Madame le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales pour l'année 2025,
Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

Pierre GERVAIS ne prend pas au vote d'ACCES LYON NORD, Eric MAZOYER ne prend pas au vote de ALLSDD (KRAV MAGA), Florence DURANTET ne prend pas au vote d'AMITIES LIMONOISES, Régis MATHIEU et Arthur NIGHOGHOSSIAN ne prennent pas part au vote de L'AMICALE DES ANCIENS COMBATANTS ET DU SOUVENIR DE LIMONEST, Aurélie HANGARD ne prend pas au vote de l'APPEL SAINT MARTIN, Marc-Stéphane BEAU ne prend pas au vote de l'ASA DU RHONE, Fabienne GUENEAU ne prend pas part au vote de l'ASCJL, Nathalie DUFAY ne prend pas part au vote de ASSO6CORDES, Max VINCENT et Régie MATHIEU ne prennent pas part au vote de L'ASSOCIATION SPORTIVE DES CHASSEURS DE LIMONEST, Max VINCENT, Arlette BERNARD, Brigitte CAYROL et Pierre GERVAIS ne prennent pas part au vote du COMITE DE COOPERATION DECENTRALISEE, Max VINCENT et Françoise WATRELOT-ROSSO ne prennent pas part au vote du COMITE DES FETES, Max VINCENT et Grégory DONABEDIAN ne prennent pas part au vote du FCLDSD, Max VINCENT et Grégory DONABEDIAN ne prennent pas part au vote du FCLDSD ACADEMIE DES JEUNES, Pierre GERVAIS et Arlette BERNARD ne prennent pas part au vote de LIMONEST PATRIMOINE, A l'unanimité des membres du conseil municipal présents et représentés, il est décidé de :

ASSOCIATIONS	VOTE 2025	
ACCES LYON NORD	1000€	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (Pierre GERVAIS)
ALLSDD (KRAV MAGA)	1000€	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (Eric MAZOYER)
AMITIES LIMONOISES	4000€	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (Florence DURANTET)

Accusé de réception en préfecture
069-216901165-20250403-20250405-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET DU SOUVENIR DE LIMONEST	1600€	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 2 (Arthur NIGHOGHOSSIAN, Régis MATHIEU)
APPEL ST MARTIN	6350€	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (Aurélie HANGARD)
ASA RHONE	5000€	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (Marc-Stéphane BEAU)
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES JEUNES DE LIMONEST (ASCJL)	3500€	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (Fabienne GUENEAU)
ASSO6CORDES	8000€	Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1 (Nathalie DUFAY)
ASSOCIATION SPORTIVE DES CHASSEURS DE LIMONEST	850€	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 2 (Max VINCENT, Régis MATHIEU)
BADMIND'OR	800€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
BMX VTT LIMONEST	7500€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
BOX'IN UP	750€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
COMITE COOPERATION DECENTRALISEE	3000€	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 4 (Max VINCENT, Arlette BERNARD, Brigitte CAYROL, Pierre GERVAIS)
COMITE DES FETES	5300€	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 2 (Max VINCENT, Françoise WATTRELOT- ROSSO)
FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER	25500€	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 2 (Max VINCENT, Grégory DONABEDIAN)

Accusé de réception en préfecture
069-216901165-20250403-20250405-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

FOOTBALL CLUB LIMONEST DARDILLY SAINT-DIDIER ACADEMIE DES JEUNES	3500€	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 2 (Max VINCENT, Grégory DONABEDIAN)
FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRIS	900€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
JUDO OUEST GRAND LYON	3500€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
LIMONEST PATRIMOINE	1800€	Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 2 (Pierre GERVAIS, Arlette BERNARD)
LIMONEST TAEKWONDO	800€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
MUSIC HALL	2500€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
OKTHAIMA	150€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
OUEST LYONNAIS BASKET (OLB)	6100€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
SOU DES ECOLES	4600€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
TENNIS & PADEL CLUB DU BOIS D'ARS	4000€	Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0
TOTAL	102 000€	

APPROUVER les subventions 2025 aux associations, mentionnées dans cette délibération, pour un montant total de 102 000€

DONNER, pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2025.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 03/04/2025*

 
Max VINCENT
Maire de Limonest
Accusé de réception en préfecture
069-216901165-20250403-20250405-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025